

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M00.1-1	Effective En vigueur 2001-11-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-00.1 MÉTHODES D'ANALYSE DES DANGERS MÉCANIQUES - PETITES PIÈCES -			Amendment number-Numéro de la modification 29

1 PORTÉE

- 1.1 Cette méthode contient la marche à suivre pour effectuer l'analyse des petites pièces sur les produits ou les pièces des produits décrits à l'article 13 de la partie II de l'annexe I de la *Loi sur les produits dangereux (LPD)* pour les enfants de moins de 3 ans, afin de déterminer s'ils satisfont les exigences applicables du *Règlement sur les produits dangereux (jouets)*, en observant si les produits ou les pièces des produits peuvent obstruer l'ouverture du pharynx ou s'il est possible d'ingérer ou d'aspirer une pièce quelconque du produit. Les jouets ou les pièces de jouets qui sont fabriqués entièrement en fibres textiles souples sont exemptés. Comme les valeurs numériques des mesures de rendement sont basées sur les exigences réglementaires, les tolérances de ces valeurs ont été choisies de manière à ce qu'aucun paramètre d'essai ne soit appliqué au produit donnant lieu à une condition plus sévère que celle précisée dans le règlement.

2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 *Loi sur les produits dangereux (LPD)*.
- 2.2 *Règlement sur les produits dangereux (jouets)* et autres règlements de la *LPD* qui contiennent des exigences relatives aux petites pièces.
- 2.3 Rapport de projet 2001-0627 du LSP - Nouvelle méthode : TEST PROCEDURES TO DETERMINE MECHANICAL HAZARDS - SMALL COMPONENTS.

3 ÉCHANTILLONNAGE

- 3.1 La procédure d'essai suivante doit être effectuée avec le nombre de spécimens fournis ou reçus.

4 APPAREILS

- 4.1 Cylindre droit tronqué (cylindre pour petites pièces). Se reporter à la **figure 1**.
- 4.2 Un dynamomètre pouvant mesurer une force jusqu'à 5 N à une précision de 0,05 N, et un bout à fond plat de 12,75 mm ($\pm 0,50$ mm) de diamètre.
- 4.3 Une masse de 0,45 kg (+0, -0,005 kg) à fond plat de 35 mm ($\pm 0,50$ mm) de diamètre.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M00.1-2	Effective / En vigueur 2001-11-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-00.1 MÉTHODES D'ANALYSE DES DANGERS MÉCANIQUES - PETITES PIÈCES -			Amendment number-Numéro de la modification 29

5 MARCHE À SUIVRE

5.1 La marche à suivre de l'essai est la suivante :

5.1.1 Essayer de mettre le produit, une pièce distincte du produit, ou une pièce qui s'est détachée du produit, dans le cylindre pour petites pièces, sans employer de force.

NOTE : L'orientation du produit, de toute pièce distincte ou de toute pièce qui s'est détachée du produit, est importante. L'essai doit être effectué dans différentes orientations.

5.2 Les procédures additionnelles suivantes s'appliquent aux **jouets** seulement :

5.2.1 Une fois qu'on a inséré le produit ou une pièce du produit dans le cylindre pour petites pièces, observer si, au départ, la pièce est entièrement renfermée, ou en posant un poids de 0,45 kg à fond plat de 35 mm de diamètre sur le dessus du cylindre pour petites pièces.

5.2.2 Si le produit ou la pièce du produit sont partiellement renfermés dans le cylindre pour petites pièces ou si on peut manipuler la pièce pour la faire entrer dans le cylindre, appliquer sur la pièce une force ne dépassant pas 4,45 N à l'aide d'un dynamomètre avec un bout à fond plat de 12,75 mm de diamètre. Si la pièce n'est toujours pas entièrement renfermée, relâcher cette force et essayer de nouveau en appliquant une fois de plus cette même force de la même façon, mais à un autre endroit sur le produit ou la pièce du produit à l'essai, ou en se servant de la masse de 0,45 kg à bout plat de 35 mm de diamètre.

5.3 Résultats

5.3.1 Noter la description de tout produit ou pièce du produit qui sont entièrement renfermés dans le cylindre pour petites pièces et si on a pu renfermer le produit ou la pièce sans utiliser de force ou de manipulations pour modifier l'orientation d'insertion. Si on a dû utiliser de la force ou des manipulations pour renfermer le produit ou la pièce, noter la force et le genre de manipulations utilisées.

6 PROCÉDURES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

6.1 S'assurer que tous les instruments de mesure fonctionnent et sont étalonnés de manière à pouvoir tracer leur étalonnage à des étalons nationaux ou internationaux.

6.2 Les essais et les résultats obtenus selon cette méthode comprennent l'incertitude attribuable à :

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M00.1-3	Effective / En vigueur 2001-11-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-00.1 MÉTHODES D'ANALYSE DES DANGERS MÉCANIQUES - PETITES PIÈCES -			Amendment number- / Numéro de la modification 29

i) l'incertitude de tous les étalonnages effectués par un laboratoire accrédité, des appareils précisés et utilisés dans la présente méthode;

ii) l'incertitude normalisée ou l'écart type d'une série de mesures répétées de masses, ou à l'aide des instruments précisés et utilisés dans la présente méthode (documentés dans le classeur d'enregistrement du matériel);

iii) un facteur de couverture ($k = 2$) servant à exprimer une incertitude élargie ($U = k u_c$, où u_c est l'incertitude normalisée combinée) pour un niveau de confiance d'approximativement 95 %, en présumant une distribution normale (Source : *General Guidelines for Evaluating and Expressing the Uncertainty of Accredited Laboratories' Measurement Results*, document de référence 5 du CLAS, mai 1999).

7 RAPPORT D'ESSAI

7.1 Le rapport d'essai doit contenir les renseignements suivants :

7.1.1 une description du produit, incluant la marque de fabrique, le style, le pays d'origine, une photo et le CUP;

7.1.2 le nombre d'éléments analysés;

7.1.3 les résultats des essais (effectués dans l'ordre présenté à la section 5 de cette méthode d'essai) avec les détails particuliers concernant tous les cas de non-conformité et les problèmes potentiels observés.

7.1.4 le nom et la signature de l'analyste, ainsi que les noms et signatures des examinateurs.

 Health Canada / Santé Canada	Title of publication-Titre de la publication Manuel de référence de la sécurité des produits Livre 5 - Politiques et procédures de laboratoire	Page M00.1-4	Effective / En vigueur 2001-11-30
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B : Section des méthodes d'essai, méthode M-00.1 MÉTHODES D'ANALYSE DES DANGERS MÉCANIQUES - PETITES PIÈCES -			Amendment number- / Numéro de la modification 29

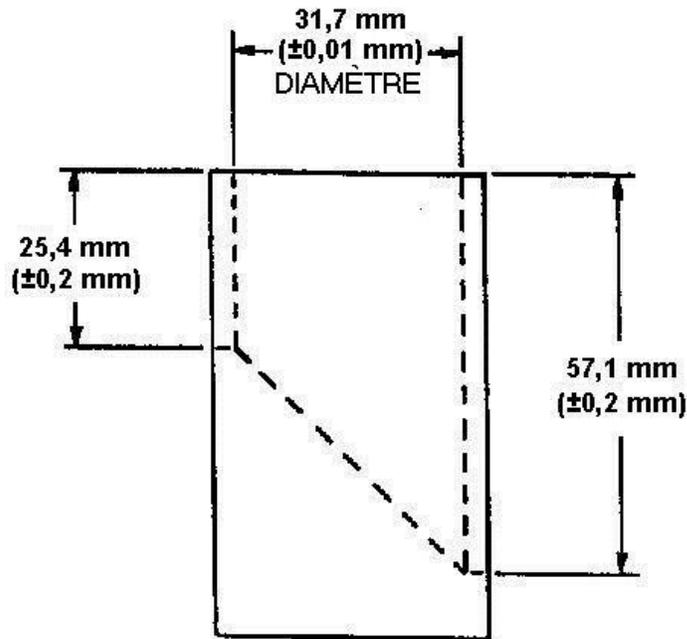


Figure 1: Cylindre droit tronqué

..... FIN